

BIBLIOTHÈQUES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

En prenant comme base la publication issue des résolutions prises au dernier Congrès : « Liste des publications officielles françaises courantes (périodiques et séries) recensées dans les Bibliothèques administratives, mise à jour au 31 décembre 1977 », les Bibliothèques administratives et juridiques se proposent d'envisager la création de réseaux limités géographiquement et thématiques, de conservation de leurs publications périodiques et de séries.

Elles souhaitent institutionnaliser ce mode de coopération. Elles voudraient sensibiliser tous les responsables au danger d'une élimination non contrôlée.

Ce principe pourrait être abordé lors de la formation professionnelle.

Une Bibliothèque du réseau pourrait être habilitée à recevoir les propositions d'élimination en coordination avec le Centre national de prêt.

Elles attirent l'attention sur les incidences administratives, matérielles et financières de ces échanges et notamment le problème des transports.